

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE SUR LA COMMUNE DE PLATEAU D'HAUTEVILLE

Séance du 27 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures et douze minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt et un septembre deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 20

BILLON-BERTHET Claire, BOURGEAIS Didier, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 7

BEVOZ Sébastien pouvoir à Madame Marie-Hélène PERILLAT
BORGEOT Joël pouvoir à Monsieur Alexandre LALLEMENT
GUILLERMET Maria pouvoir à Monsieur Jacques FUMEX
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Monsieur Le Maire
LYAUDET Stéphane pouvoir à Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON
MARTINE Christine pouvoir Monsieur Gilbert LEMOINE
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 2

BOYER Corinne
CRETIER Humbert

en présence de 20 conseillers, 7 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants,

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2023-02-19 du 22 février 2023 actant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une caserne de gendarmerie au groupement DELERS & ASSOCIES pour un montant définitif d'honoraires fixé à 400 800 Euros HT (mission de base + Etude d'Exécution en Phase Travaux (EXE) + mission complémentaire).

Vu la notification du marché de maîtrise d'œuvre du 29/03/2023,

Monsieur le Maire rappelle le montant de l'estimation prévisionnelle provisoire des travaux de construction d'une caserne de gendarmerie, soit 3 380 000 € HT.

Il précise que l'estimation prévisionnelle définitive en phase APD s'établit à 3 400 000 € HT (hors raccordement au réseau de chaleur).

Pour rappel, le forfait de rémunération pour les éléments de mission d'Esquisse (ESQ) à l'Assistance aux Opérations de Réception (AOR) et la mission complémentaire d'Ordonnancement de Pilotage et de Coordination (OPC) était fixé à prix forfaitaire définitif.

Considérant l'avis favorable de la commission des finances en date du 18 septembre 2023, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter l'avenant N°1, annexé, relatif au marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une caserne de gendarmerie sur la Commune de PLATEAU D'HAUTEVILLE :

- ↳ portant fixation du coût prévisionnel définitif des travaux à un montant de 3 400 000 € HT,
- ↳ approuvant la phase APD,

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **ADOpte** l'avenant N°1, annexé, relatif au marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une caserne de gendarmerie sur la Commune de PLATEAU D'HAUTEVILLE :
 - ↳ portant fixation du coût prévisionnel définitif des travaux à un montant de 3 400 000 € HT,
 - ↳ approuvant la phase APD,
- **MAINTIENT** le forfait des honoraires de maîtrise d'œuvre au groupement DELERS & ASSOCIES à 400 800 Euros HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le présent avenant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises, à signer tous, les documents nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci, à signer les marchés ainsi que tous les documents nécessaires à leurs exécutions.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Philippe EMIN

